

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DGRI 28 Subvention (6.000 euros) à l'association de la Plume Noire (15e)
2011 DAC 457

M. Pierre SCHAPIRA et M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'Association de la Plume Noire située 17, rue du Docteur Jacquemaire Clemenceau (15^e) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA et M. Christophe GIRARD au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'Association de la Plume Noire située 17, rue du Docteur Jacquemaire Clemenceau (15^e).

Article 2 : La dépense sera imputée comme suit :

- 3.000 € sur la VF 07002, chapitre 65, article 6574, nature 6574, Fonction 048, Fond 120, CF 07 titre des relations internationales – Budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris
- 3.000 € sur la rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture - Budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.